

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022, A 17 HEURES 30 A L'AULA PAUL-BOURQUI A GRANGENEUVE

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry

Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly

Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne

Gilles DE REYFF, conseiller communal Givisiez, pour les Communes de la Région de la Ceinture

Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive

Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine

Cesard MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly

Katiuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest

Fabien SCHAFER, syndic, pour la Commune de Gubloux

Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac

Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord

Christoph Wieland, préfet du district du Lac

Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly

Stéphane FRAGNIERE, directeur de l'Ecole du CO de Pérolles

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest

Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gubloux

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association

Excusés :

Mme Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg

Communes présentes : 26 sur 27

Communes excusées : Matran

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

90/92

Délégués et conseillers présents :

29

Comité :

15

Autres participants et invités :

5

Total des personnes présentes :

49

dont

30

avec voix délibérative dont celle du président

14

avec voix consultative

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022, A 17 HEURES 30
A L'AULA PAUL-BOURQUI A GRANGENEUVE**

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, préfète de la Sarine, présidente de l'Association.
La rédaction du procès-verbal sera « coordonnée » par **M. Frédéric Repond**, administrateur.

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h35 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes. Elle annonce l'absence des délégués des communes de Matran, ainsi que celle de Mme Mirjam Ballmer, conseillère communale pour la Ville de Fribourg, qui demande de l'excuser en raison d'une soirée d'information urgente avec sa Cheffe de service, dont le but est de rassurer les parents de l'école du Jura dont les abris accueillent des réfugiés.

Mme la Présidente salue la présence de M. Christoph Wieland, préfet du district du Lac et du représentant de la presse, en l'occurrence de la Liberté.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 23 novembre 2022 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 48 du 2 décembre 2022, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2022
2. Informations du Comité
3. Budgets 2023
 - 3.1. Budget du compte de résultats
 - 3.2. Préavis de la commission financière
 - 3.3. Budget des investissements
 - 3.3.1. CO de Marly : assainissement et transformation - crédit additionnel
 - 3.3.2. Autres investissements, par nature
 - Infrastructures (bâtiments et biens meubles)
 - Informatique
 - 3.4. Préavis de la commission financière
 - 3.5. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements
4. Modifications statutaires (clé de répartition des frais, limite d'endettement, composition du comité)
5. Renouvellement de la convention du 13 décembre 2017 avec la Commune de Fribourg
6. Election statutaire – représentant.e de la commune de Gibloux au Comité de direction
7. Divers

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **Mme la Présidente** déclare l'Assemblée valablement constituée.

Mme la Présidente précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs : Mme Tinguely, Mme Ménétrety et M. Doutaz.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 4 MAI 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 4 mai 2022 est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

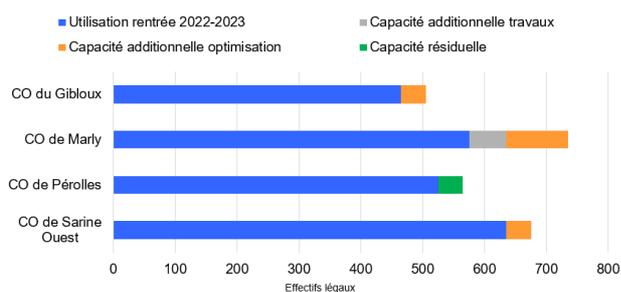
2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Evolution démographie scolaire

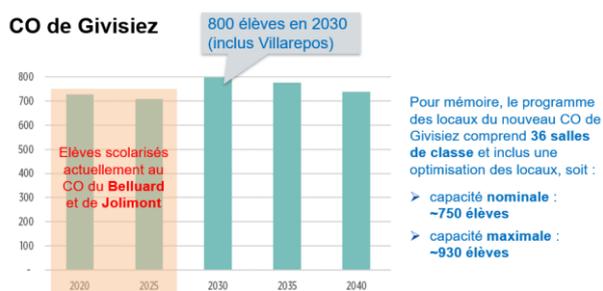
En préambule, **Mme la Présidente** rappelle qu'une étude démographique pour notre district élargi a été mandatée en collaboration avec le Réseau Santé de la Sarine et la Ville de Fribourg. Cette étude a été confiée à Microgis. Une soirée d'information a été proposée le 1^{er} décembre 2022 à l'intention de toutes les communes.

➤ Capacité d'accueil des écoles et perspectives

Le premier graphique présenté permet de visualiser la capacité additionnelle de nos écoles qui repose sur un principe d'optimisation de l'occupation des salles de classe ainsi que pour le CO de Marly, grâce aux travaux envisagés.



Le deuxième graphique permet de visualiser l'évolution de la démographie pour le bassin de recrutement du nouveau CO de Givisiez.



➤ Réflexion à mener

L'institut Microgis souligne lors de cette étude qu'une réflexion doit être menée sur un éventuel basculement d'élèves pour les bassins de recrutement du CO du Gibloux / du CO de Sarine Ouest. Un groupe de travail comprenant des représentants de ces régions, de la mobilité, de l'inspectorat et des directeurs sera créé au printemps 2023.

La parole est donnée.

Mme Carmen Landolt Läbli, syndique de la commune de Chénens, demande si les élèves de sa commune pourraient fréquenter le CO du Gibloux et si une réflexion de scolariser ces élèves à Romont est envisagée. **Mme la Présidente** lui répond que ces élèves pourraient effectivement être intégrés au CO du Gibloux ; quant à les scolariser à Romont, cette idée pourra être thématisée lors des séances du groupe de travail. D'autres communes pourraient également être concernées, comme Autigny ou Cottens.

La parole n'est plus demandée.

2.2. Mesures d'économie d'énergie

Mme la Présidente informe les délégués que différentes mesures ont été prises dans les écoles et laisse les délégués en prendre connaissance sur le slide de la présentation.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

2.3. CO de Givisiez : crédit d'étude

Mme la Présidente laisse la parole à **M. Repond** qui présente les prochaines démarches selon calendrier intentionnel :

- Mise à l'enquête PAD, rte des des Taconnets, arrêt bus provisoire mars – avril 2023
- Mise à l'enquête CO septembre 2023
- **Crédit d'ouvrage (devis général)** **octobre 2024 => Assemblée extraordinaire**
- Référendum financier obligatoire novembre 2024
- Début des travaux juin 2025
- **Mise à disposition des locaux** **rentrée en août 2027**

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

2.4. Conseil des parents

Mme la Présidente rappelle brièvement les faits :

- Séance de reconstitution du Conseil le 13 octobre 2022 pour le Cercle scolaire du CO de la Sarine et du Haut-Lac français, qui comprend également la Ville
- Présidence du Conseil assurée par Mme Sophie Barrelet de Matran
- Prochaine séance du Conseil fixée le 26 janvier 2023

2.5. Site internet de l'Association - www.cosahl.ch

Un site internet de l'Association devrait être mise en production ces prochains jours. Une information sera communiquée aux administrations communales. Les sites des écoles seront également harmonisés en conséquence durant l'année 2023.

2.6. Prochaines assemblées

- 📅 Mercredi 31 mai 2023
- 📅 Mercredi 6 décembre 2023

3. BUDGET 2023

Mme la Présidente se réfère à la brochure du budget 2023 annexée à la convocation.

3.1. Présentation générale

- **Montant total** à la charge des communes de **Fr. 31'855'500**, soit - Fr. 1'572'300 ou - 4.7% par rapport au budget 2022 (Fr. 33'427'800).
- En déduisant le coût des mesures transitoires à charge du budget 2022, le total du budget 2023 accuse une augmentation de Fr. 807'700 ou + 2.6% par rapport à ce dernier.

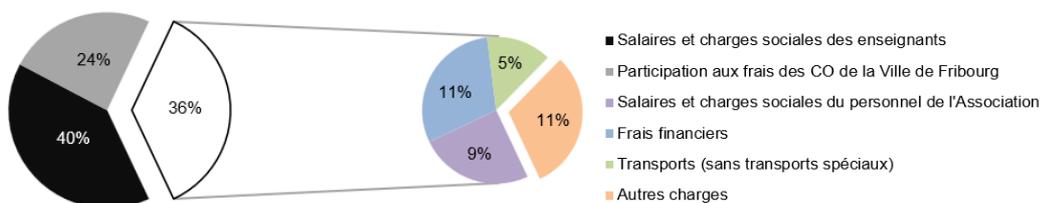
Pour commenter ce budget, **Mme la Présidente** passe la parole à **M. Repond**.

3.1.1. Résultat par centres de coûts

M. Repond commente tout d'abord les pages 8 et 9 de la brochure concernant la récapitulation générale des charges et produits :

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF	%
CHARGES	31'381'833.75	36'534'000.00	34'489'530.00	-2'044'470	-5.6%
REVENUS	2'938'233.75	3'106'200.00	2'634'030.00	-472'170	-15.2%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES	28'443'600.00	33'427'800.00	31'855'500.00	-1'572'300	-4.7%
I. Ecoles de l'Association	19'597'619.86	22'839'620.00	22'048'130.00	-791'490	-3.5%
II. Ville de Fribourg et hors cercle	8'660'131.70	9'830'000.00	8'925'000.00	-905'000	-9.2%
III. Centres d'orientation scolaire et professionnelle	99'980.50	103'100.00	110'510.00	7'410	7.2%
IV. Autorités et commissions / administration générale	85'867.94	655'080.00	771'860.00	116'780	17.8%

- Synthèse des charges par nature de l'Association (part en %)



- Principaux écarts par rapport au budget 2022 : **M. Repond** donne lecture des commentaires généraux de la page 1 de la brochure.

3.1.2. Résultat par écoles (ch. I page 8)

En déduisant le coût des mesures transitoires à charge du budget 2022 lié à aussi à la réforme de la caisse de prévoyance, le total du budget 2023 accuse une augmentation de Fr. 793,5 ou + 3,7.

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	BG 2023 vs BG 2022 en CHF	%
I. Ecoles de l'Association	19'597'619.86	22'839'620.00	22'048'130.00	-791'490	-3.5%
CO du Gibloux	4'406'325.10	5'095'650.00	4'819'070.00	-276'580	-5.4%
Charges	4'713'133.85	5'477'700.00	5'201'220.00	-276'480	-5.0%
Revenus	306'808.75	382'050.00	382'150.00	100	0.0%
CO de Marly	5'188'730.45	6'264'670.00	5'722'380.00	-542'290	-8.7%
Charges	5'568'926.85	6'660'670.00	6'116'860.00	-543'810	-8.2%
Revenus	380'196.40	396'000.00	394'480.00	-1'520	-0.4%
CO de Pérolles	3'660'182.30	4'447'250.00	4'481'700.00	34'450	0.8%
Charges	4'906'963.20	5'625'200.00	5'770'600.00	145'400	2.6%
Revenus	1'246'780.90	1'177'950.00	1'288'900.00	110'950	9.4%
CO de Sarine Ouest	6'342'382.01	7'032'050.00	7'024'980.00	-7'070	-0.1%
Charges	6'919'688.46	7'598'350.00	7'587'880.00	-10'470	-0.1%
Revenus	577'306.45	566'300.00	562'900.00	-3'400	-0.6%

M. Repond se réfère ensuite aux pages 3, 4 et 5 de la brochure et commente les principaux postes budgétaires :

- dans le domaine des infrastructures ;
- dans le domaine de l'informatique ;
- des frais financiers.

3.1.3. Evolution de l'excédent de charges dès 2017.

M. Repond relève l'importance de la masse salariale des enseignant-e-s des quatre écoles de l'Association dans son budget. Cette dernière, partagée à parts égales entre l'Etat et les Communes, représente 62% des charges de l'Association et a augmenté de 16% entre 2017 et 2023.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée. **Mme la Présidente** passe la parole à la Commission financière.

3.2. Préavis de la Commission financière

Mme Zapf, rapportrice de la commission financière, donne lecture du rapport :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 23 novembre 2022 pour procéder en vue de l'Assemblée des délégués du 14 décembre 2022 à l'examen des différents messages et à établir ses préavis.

Une importante délégation du Comité, composée de sa Présidente Lise-Marie Graden, de Mesdames Caroline Dénervaud et Katuscia Sansonnens et de Monsieur Luc Déglise, était présente à cette séance pour répondre aux questions des membres de la commission. L'administrateur, Monsieur Frédéric Repond ainsi que Monsieur Martin Rossier ont également donné des informations complémentaires.

Préavis concernant le budget de résultats 2023 :

Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, prévoit favorablement le budget 2023 de l'Association et propose à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget de résultats présentant un montant total à la charge des communes de 31'855'500, francs, inférieur de 1'572'300 ou - 4.7% au budget 2022.

Mme la Présidente remercie la Commission financière.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote, à la suite duquel le budget de résultat est adopté à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

Mme la Présidente remercie les délégués.

3.3. **Budget d'investissements** (pages 17 à 24)

En préambule, Mme la Présidente précise que la couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget d'investissements. Les charges financières, dont les amortissements obligatoires, sont conformes à la loi sur les communes.

Présentation générale :

Les nouveaux investissements bruts présentés dans le cadre du budget 2023 se montent à Fr. 6'215'200. En tenant compte des crédits déjà votés, les dépenses et les recettes d'investissement planifiées au budget 2023 se résument comme suit :

- dépenses : Fr. 16'950'200
- recettes : Fr. 155'000
- investissements nets : Fr. 16'795'200

3.3.1. **CO de Marly : assainissement et transformation**

Mme la Présidente se réfère au commentaire des pages 20 et 21 de la brochure et passe la parole à M. Luc Déglise :

- Le devis brut original (hors subvention), présenté en décembre 2021, s'établissait à 19.7 mio ;
- Aujourd'hui, sur la base des offres rentrées, **le coût du projet est devisé à 24.5 mio, soit + 4.8 mio ou + 24.4% par rapport au devis original.**

Le devis est influencé par

- les modifications et évolutions de projet / l'indexation des prix des fournitures et des prestations (+ 2.3 mio de francs ou + 11.7%) ;
- le coût de location des pavillons provisoires / le coût des intérêts passifs (+1.5 mio de francs ou + 7.6%) ;
- la réserve pour les divers et imprévus (+1 mio de francs ou + 5.1%).

Devis révisé

CFCDesignation	Devis original CHF/TTC	Devis révisé CHF/TTC	Commentaire
1 Travaux préparatoires	1'197'500	1'841'300	adaptations évacuation des eaux
2 Bâtiment	15'607'500	16'798'000	évolution projet, indexations de prix
3 Equipements d'exploitation	274'500	779'300	casiers élèves
4 Aménagements extérieurs	183'500	347'200	réflexion architecte paysagiste
5 Frais secondaires	1'527'000	2'794'600	location pavillons, intérêts passifs
6 Divers et imprévus	910'000	1'939'600	réserve divers imprévus, instabilité marché
Total investissement brut	19'700'000	24'500'000	
<i>Subvention</i>	<i>-1'050'000</i>	<i>-1'050'000</i>	
Total investissement net	18'650'000	23'450'000	

Selon calendrier intentionnel

- Adjudication des travaux décembre 2022
- Planification et coordination janv. – mars 2023
- Travaux préparatoires mars - mai 2023
- Mise en service pavillons prov. juin 2023
- Déménagement des classes juillet 2023
- Travaux (aile 1974) juillet 2023 – juin 2025
- Travaux (aile 1978) juillet 2025 – mai 2026

Mme la Présidente le remercie pour cette présentation. Sur cette base, le Comité de direction propose d'approuver l'octroi d'un crédit additionnel de 4.8 mio afin de permettre la réalisation des travaux selon le calendrier intentionnel, pour un coût du projet devisé à 24.5 mio.

Ce crédit additionnel dépassant la limite financière de 10% du crédit d'engagement accordée au Comité de direction selon notre règlement des finances, une décision de l'Assemblée est nécessaire.

La parole est donnée :

M. François Vallat, de la commune de Belfaux, peut entendre qu'il y ait des plus-values au niveau du matériel ou au niveau du travail fait par les entreprises ; il relève qu'il a entendu dire que pour le Home médicalisé de la Sarine les budgets ont pu être tenus parce que les entreprises ont été mises sous pression. Il a l'impression que ce sont maintenant les entreprises qui mettent la pression sur les maîtres d'œuvre, ce qu'il trouve inquiétant. Il se dit choqué par ces 4.8 mio supplémentaires, soit près de 25 % d'augmentation, malgré toutes les bonnes explications données. Il relève également le montant de 1 mio de divers et imprévus et s'en étonne. Il tient à partager son désarroi.

Mme la Présidente lui explique que le Comité ne s'est bien évidemment pas réjoui de ces informations. Il n'a pas fait preuve de désarroi mais a tenté de contenir au maximum les modifications et les augmentations prévues. Une partie est due à l'ajustage de chiffres après la mise au concours. D'autre part, certaines choses n'étaient pas prévues initialement, notamment au niveau des matériaux. Effectivement, une pression peut être mise sur les entreprises, ce qui est fait autant que possible. Vous le savez dans la réalisation de vos projets dans vos communes, ce ne sont pas toujours les maîtres d'œuvre qui dictent. Le Comité fait pour le mieux pour protéger les finances communales, donc de l'Association par extension. Ne faisant pas partie de la Commission de bâtisse, **Mme la Présidente** laisse la parole à M. Repond pour donner des précisions.

M. Repond relève qu'effectivement, le Comité n'est pas très heureux de soumettre ce crédit additionnel de 4.8 mio. Il faut se souvenir que lorsque le constat des problèmes de statique du bâtiment avait été fait, une étude de faisabilité chiffrait les travaux à 6 mio. Ces 24 mio ne sont pas investis dans le seul but de régler ces problèmes de statique ; l'urgence a été dictée par ces problèmes de statique. En lien avec l'évolution de l'étude démographique qui a été présentée, les travaux qui vont être entrepris vont aussi permettre de bénéficier d'un plus grand nombre de salles. Nous sommes malheureusement dans un contexte qui fait que le prix des fournitures a augmenté ; d'autre part les intérêts passifs auraient pu nous faire bénéficier de taux négatifs, or ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut considérer un taux de près de 1,2 %, qui paraît correct. En ce qui concerne la réserve, **M. Repond** rappelle qu'il s'agit de travaux d'assainissement lourds, avec un certain degré d'incertitudes malgré les études qui ont été menées en amont. On était à 5 % dans le devis initial, ce qui n'était pas raisonnable. Aujourd'hui, en adaptant la réserve pour imprévus, elle passe à 8,5 %. La Commission de bâtisse fera tout ce qu'il faut pour maintenir cette réserve, bien que cela paraisse difficile.

M. Déglise se réfère au premier devis général décrit dans la brochure, soit un montant de Fr. 19'700'000. Mais avec l'évolution du projet, en juin 2022, une deuxième estimation a été faite pour un montant de Fr. 23'450'000, ceci avant l'appel d'offres.

M. Vallat pense bien que tous les détails n'ont pas été mentionnés dans les commentaires, mais il ne peut s'empêcher de relever les casiers (en or ?) pour les élèves au niveau des équipements dont le montant passe de Fr. 274'500 à Fr. 779'300 et demande s'il est vraiment nécessaire de fournir des équipements nec plus ultras aux élèves à ce niveau pour réduire les coûts. Il peut cependant admettre l'augmentation pour les aménagements extérieurs. **Mme la Présidente** lui confirme que ces casiers ne sont pas en or mais dans un matériau adéquat. Les casiers ont été pensés pour optimiser l'utilisation des classes. Ils sont donc plus chers parce que plus grands pour que les élèves puissent y déposer toutes leurs affaires. Elle entend toutefois sa remarque, et relève que la Commission de bâtisse compte

également des membres du Comité qui représentent les Communes, lesquelsont les mêmes enjeux que les délégués et doivent également boucler des budgets avec les mêmes charges liées.

L'attention est portée, M. Armada l'entend bien encore, il faut faire attention aux dépenses. Par ailleurs, l'idée de construire de suffisamment bonne qualité pour ne pas devoir rénover dans deux ans doit quand même être prise en compte ; ce n'est donc pas le nec plus ultra mais pas non plus l'entrée de gamme pour ne pas être perdant sur la longueur.

M. Bernard Kolly, de la Commune de Neyruz, comprend les modifications, mais se demande pourquoi ces modifications, en autres ces casiers, n'ont pas été prévus au départ.

M. Repond passe la parole à M. Armada qui a accompagné nos mandataires. Il rappelle tout d'abord que lorsque le crédit a été présenté en Assemblée, le projet de dossier n'était pas encore en l'état d'un appel d'offres, puisque le choix du Comité est de travailler en entreprise générale. **M. Armada** explique que dans la phase de développement d'un projet, lorsque le premier devis général a été établi, on était à 20 % de marge de manœuvre. Le projet est aujourd'hui relativement concret, l'entreprise générale travaille sur un dossier précis et clairement défini (par exemple les casiers). Le prix est plus réel que par rapport au descriptif du projet. S'il est facile de bloquer des prix sur un projet de courte durée, l'exercice est plus difficile pour un projet qui va s'étaler sur un certain nombre d'années, ce qui créé une incertitude sur les entreprises qui n'osent pas s'engager sur des prix leviers par rapport à des hausses qui peuvent se produire ; ce qui peut expliquer la différence entre le prix du projet initial de 2021 et celui d'aujourd'hui.

M. Vallat résume ce qu'il a compris, à savoir que la situation va s'améliorer, que la guerre va s'arrêter, que le Covid ne reviendra pas et qu'un certain nombre de matières vont baisser. On pourrait donc s'attendre à de bonnes nouvelles ? Ou faudra-t-il prévoir encore plus ? **M. Armada** lui répond qu'il est difficile de prévoir l'avenir par rapport à la stabilisation des prix. **Mme la Présidente** le rassure en précisant que si des baisses sont possibles, toute la réserve ne sera pas dépensée. On ne peut pas partir aujourd'hui sans demander aux délégués ce crédit additionnel ; mais il est évident que selon le développement, que ce soit un travail d'affinage avec la Commission de bâtisse, des prix qui chuteraient ou encore une possibilité de bloquer quelque chose qui pourrait nous faire faire des économies, le Comité n'hésitera pas à en profiter pour contenir un maximum les coûts et ne pas dépenser à tout prix.

La parole n'est plus demandée.

3.3.2. Autres investissements, par nature

M. Repond présente l'aperçu des nouveaux objets :

❖ Infrastructures

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2023
Optimisation de l'éclairage (crédit cadre pour les 4 écoles)	250'000	250'000
Raccordement CAD Marly	133'700	133'700
Acquisition mobilier concept 4.0 orientation Gibloux et Sarine Ouest	135'000	135'000
Remplacement mobilier élèves et enseignants Pérolles	550'000	550'000
Remplacement véhicule entretien Sarine Ouest	56'500	56'500
TOTAL	1'125'200	1'125'200

La parole est donnée :

M. Patrick Cudré-Mauroux, de la Commune d'Hauterive, demande pourquoi le raccordement CAD pour le CO de Marly n'a pas été pris en compte dans les travaux d'assainissement. **M. Repond** explique que ce raccordement était prévu dès le départ dans le plan financier, donc distinct des travaux d'assainissement. Une « communauté de destin » liant l'Association à la Commune de Marly par des infrastructures communes ont fait que ce raccordement a été dissocié des travaux. Il n'était pas encore clairement défini en outre si le raccordement CAD allait se faire avant les travaux ou pas. **M. Armada** ajoute que pour éviter les complications liées au chantier, le raccordement a déjà été fait.

❖ Informatique

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2023
Matériel informatique «général»	67'000	67'000
Remplacement portables des enseignants CO du Gibloux et Sarine Ouest	150'000	150'000
Téléphonie et réseau (4 écoles)	73'000	73'000
TOTAL	290'000	290'000

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

Mme la Présidente passe la parole à la Commission financière.

3.4. Préavis de la CF et vote

Mme Zapf, rapportrice de la commission financière, donne lecture du rapport :

La Commission financière a pris connaissance du message concernant les investissements. Un crédit additionnel est demandé pour les transformations du CO de Marly. Les raisons qui motivent cette demande sont clairement expliquées dans le message et la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement le crédit additionnel concernant le CO de Marly pour un montant de 4'800'000 francs.

La Commission financière préavise également favorablement les autres crédits d'investissement, soit pour les infrastructures :

- 250'000 francs de crédit cadre pour l'optimisation de l'éclairage des quatre CO,
- 133'700 francs pour le raccordement au chauffage à distance du CO de Marly,
- 135'000 francs pour la mise en œuvre du concept 4.0 des centres d'orientation des CO de Gibloux et de Sarine-Ouest,
- 550'000 francs pour le renouvellement du mobilier du CO de Pérolles,
- 56'500 francs pour l'achat d'un véhicule d'entretien pour le CO de Sarine-Ouest.
- Pour l'informatique :
- 67'000 francs pour l'équipement général des quatre CO,
- 150'000 francs pour les portables des enseignants de Gibloux et Sarine-Ouest,
- 73'000 francs pour la téléphonie et réseau des quatre CO.

Soit des investissements pour un montant total de 6'215'200 francs y compris le crédit additionnel.

Mme la Présidente remercie Mme Zapf pour la lecture du rapport et la Commission financière pour son travail.

3.5. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements :

Mme la Présidente propose de passer au vote, d'abord celui pour le crédit additionnel pour le CO de Marly, ensuite, à moins que quelqu'un ne s'y oppose, un vote groupé pour les nouveaux investissements infrastructures et un autre pour l'informatique.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder. Mme la Présidente passe au vote :

• Budget d'investissements 2023 :

- Octroi d'un crédit additionnel d'investissement de 4.8 mio pour les travaux d'assainissement du CO de Marly : 83 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Le crédit additionnel est accepté à la majorité, Mme la Présidente remercie les délégués.

- Nouveaux investissements en matière d'infrastructures : tous les nouveaux investissements sont acceptés à l'unanimité.
- Nouveaux investissements en matière d'informatique : tous les nouveaux investissements sont acceptés à l'unanimité.

• Budget du compte de résultats 2022 : accepté à l'unanimité

Mme la Présidente remercie les « artisans » du budget présentés, en particulier M. Repond, pour la coordination M. Rossier et pour son premier budget depuis son arrivée, Mme Lauper.

4. MODIFICATIONS STATUTAIRES (CLE DE REPARTITION DES FRAIS, LIMITE D'ENDETTEMENT, COMPOSITION DU COMITE)

4.1. Contexte

A l'occasion de l'assemblée des délégués du 4 mai 2022, le Comité de direction a relevé la nécessité de revoir la clé de répartition des charges ainsi que la limite d'endettement. En effet, les modalités actuelles de la clé de répartition des frais entre les communes sont en vigueur depuis 2012 (modification de la clé en raison de l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale [LPFI]).

La réflexion en lien avec la clé de répartition fait suite à l'augmentation importante, ces dernières années, de l'apport des communes contributrices en vertu de cette clé de répartition qui prévoit une solidarité entre les communes membres de notre association – la principale commune contributrice, Villars-sur-Glâne, a donc émis le souhait que cette clé soit revue, demande qui a été soutenue par le Comité de direction.

Mme la Présidente précise qu'elle commentera brièvement ces modifications avant d'ouvrir la discussion et quelles feront l'objet d'un vote séparé.

Mme la Présidente passe tout d'abord la parole à la Commission financière.

Mme Zapf, rapportrice de la commission financière, donne lecture du rapport :

Préavis concernant les modifications de statuts

La Commission financière a examiné sous l'angle financier les modifications de statuts proposées. Si la modification de la clé de répartition impacte les différentes communes, elle est neutre pour l'Association. Les investissements à venir ont un effet plus important sur les finances de l'Association, et la limite d'endettement doit être adaptée. La Commission financière préavise favorablement ces modifications de statuts.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et commente brièvement les modifications.

4.2. Les modifications

4.2.1. Composition du Comité de direction (art. 16)

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège au sens de l'article 16 al. 1 des statuts de l'Association.

Proposition de nouveau texte :

Art. 16. *Composition*

'Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :

[...]

- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

Mme la Présidente propose de passer au vote. L'Assemblée accepte à l'unanimité le nouveau texte qui inclut la commune de Givisiez en tant que commune siège.

4.2.2. Clé de répartition des frais (art. 37)

- Depuis 2019, analyse approfondie de la clé de répartition par le Comité de direction à plusieurs reprises ;
- En 2022, réflexions et examen de différentes simulations en étroite collaboration avec la Commission financière.
- Simulation de l'effet de la nouvelle clé à l'horizon 2027, sous l'angle du préciput (actualisation du préciput en raison des travaux du CO de Marly et du nouveau préciput découlant de la construction du CO de Givisiez).

Proposition : nouveau texte :

Art. 37. *b) Critères de répartition*

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :

- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;

- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Noguet, de la Commune de Ponthaux, regrette que les communes n'aient pu avoir accès à tous les éléments de réflexion liés à cette nouvelle clé de répartition. Il regrette également le peu de temps de réflexion laissé aux Communes après avoir reçu tous les documents. Il aurait aimé avoir une discussion ouverte avant de décider. **Mme la Présidente** entend la remarque et y répond sous deux angles : le rôle du Comité consiste précisément à mener les discussions stratégiques, de les développer pour les proposer ensuite à l'Assemblée des délégués. Il n'est malheureusement pas possible de tout gérer en Assemblée des délégués. Les membres du Comité les représentent et sont sensés leur donner un retour. D'autre part, le Comité est composé de représentants des différentes régions ; les membres du Comité doivent informer et nourrir les discussions dans leur région. Les délégués peuvent également demander au représentant de leur région des informations. **Mme la Présidente** ajoute encore que le message a été préparé de manière qu'il soit compréhensible et digeste ; les idées et les pistes de réflexions examinées par le Comité de direction figurent en outre en page 4 du dossier concernant les modifications statutaires. **M. Noguet** relève qu'il s'agit plutôt du temps laissé à la réflexion qui manquait bien que les documents aient été envoyés dans les temps. Tout le monde a un agenda chargé, difficile de trouver un moment pour demander des explications au représentant de sa région dans un laps de temps si court. **Mme la Présidente** en prend bonne note.

M. Gianmarco Ferri, de la Commune de Grolley, revient sur le principe de solidarité prôné par l'Association et les coûts augmentant dans les Communes qui ont poussé à revoir la clé de répartition. Il se demande si cette réflexion n'est pas le contraire du principe de solidarité ? **Mme la Présidente** se réfère au tableau et argumente que s'il y a une chose qui ne peut pas être reprochée à la principale commune contributrice, c'est de ne pas être solidaire. Le principe de solidarité est justement le moins mauvais compromis. C'est dans ce sens que le Comité propose de réduire quelque peu l'effet qui n'est pas si important pour les Communes bénéficiaires ; cependant, pour les Communes principales contributrices, il est quand même conséquent. La solidarité reste, puisque 20 % est pondéré par l'IPF. **M. Ferri** relève le peu de marge de manœuvre pour certaines Communes. Ce ne sont pas les Communes qui ont le moins de moyens qui doivent être solidaires de celles qui en ont plus avec une plus grande marge de manœuvre. **Mme la Présidente** lui rappelle qu'en moyenne, le projet de modification c'est 1,1 % de différence.

M. Gilles de Reyff, de la Commune de Givisiez, rappelle que les élèves de sa Commune sont scolarisés dans un CO de la Ville de Fribourg, qui ne fait pas partie de l'Association des CO. C'est par solidarité que Givisiez est entrée dans les années 2000 dans l'Association.

Mme Alizée Rey, de la Commune de Villars-sur-Glâne, tient tout d'abord à remercier le Comité pour son entrée en matière, la réflexion menée et le compromis proposé. La Commune tient également au principe de solidarité et le met en pratique.

M. Vallat relève que le taux est quand même de 1,9 % pour la Commune qui paye le plus. Il entend bien qu'il y a un Comité de direction, qui informe les autorités communales ; mais est-ce que les membres défendent réellement la Commune qu'ils représentent dans les différentes associations ? Il a bien pris note que Mme la Présidente n'entrera pas en matière de discussions dans le cadre de l'Assemblée. Au niveau démocratique, il se dit choqué et souhaiterait d'être moins secoué lors des Assemblées. **Mme la Présidente** le prie de l'en excuser, ce n'est pas son intention. Elle tient à préciser qu'elle parlait de discussions stratégiques qui sont menées par le Comité. Après une vive discussion, **Mme la Présidente** confirme que, comme le suggérait M. Vallat, le Comité a bel et bien consulté la Commission financière et mené la réflexion avec cette dernière avant de proposer ce message à l'Assemblée.

M. Jonas Aebischer, de la Commune de Courtepin, opterait pour une proposition plus solidaire.

M. Fabien Schafer, syndic, pour la Commune de Gibloux, tient à préciser qu'effectivement, lors de la législature précédente, la question de savoir comment faire évoluer la clé de répartition était déjà posée bien antérieurement ; une des premières clés de cette réflexion fut la naissance du CO de Givisiez, ce qui a provoqué un certain nombre de questions sur le préciput et sur la répartition entre les régions. Il ne faut pas oublier en outre la modification de la Loi scolaire qui est intervenue lors de la dernière législature. Cette modification a fait bouger les pots de répartition entre les Communes et l'Etat, en termes de masse salariale, de coûts de transport ou de moyens d'enseignement. Le paradigme de la clé de répartition initial en a été modifié, ce qui fait que ce n'est pas seulement l'augmentation des charges que les communes qui contribuaient le plus auraient dû assumer de manière progressive, comme toutes les autres communes ; les changements de cette Loi scolaire ont

amplifié de manière importante le « gap » sur les charges que les Communes devaient assumer. C'est pour cette raison que plusieurs demandes informelles avaient été formulées ; une demande formelle de la Commune de Villars-sur-Glâne a été faite, non seulement basée sur cette dernière problématique, mais aussi sur la base d'autres éléments sous-jacents, comme le problème de la clé de répartition, les doubles péréquations, etc ... Le Comité a voulu éviter la rupture ; cette thématique a déjà été annoncée en Assemblée des délégués par l'ancien Président lors de la législature précédente. Les informations ont été brèves, parce qu'il fallait continuer la réflexion et la mener à maturité. Il entend bien que c'est actuellement le pire moment de toucher aux statuts, en raison des charges qui augmentent dans toutes les Communes, en particulier les charges liées. Il ne faut pas perdre de vue que le but est de faire tourner au mieux l'Association en tenant compte des intérêts de chacun, malgré le paradigme qui a changé. En termes de proportion, c'est sa commune qui devra payer le plus, mais elle soutient malgré tout cette modification statutaire parce qu'elle semble être un bon compromis politique en tenant compte de l'historique.

Pour faire un lien avec le graphique, **M. Repond** explique qu'entre 2012 et 2021, le fameux 25 % du budget qui passe par la pondération par la population est passé de 4.7 mio à 7 mio, principalement pour ces questions de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire, la masse salariale étant passée de 30 à 50 %.

Mme Dominique Haller Sobritz de la Commune d'Autigny, se pose la question si des demandes de modifications de cette réparation ont été pour les autres associations. **Mme la Présidente** lui répond par la négative.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote, à la suite duquel l'article 37 let b) du critère de répartition est adopté par l'Assemblée des délégués par 47 voix pour, 42 voix contre et aucune abstention.

L'Art. 37. b) Critères de répartition

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :

- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;

- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Mme la Présidente remercie les délégués.

4.2.3. Limite d'endettement (art. 39)

En tenant compte du financement des travaux pour l'assainissement du CO de Marly ainsi que de la construction du futur CO de Givisiez dont le crédit d'ouvrage sera voté en 2024 mais aussi afin de répondre aux besoins courants en matière d'entretien/rénovation et d'éventuelles possibilités de transformation/extension des bâtiments existants, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de porter la limite d'endettement à 125 millions de francs.

Proposition : nouveau texte

Art. 39. *Emprunts de l'Association*

Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote, à la suite duquel la modification des statuts liée à la limite d'endettement de 125 millions de francs est adopté à la majorité (4 abstentions) par l'Assemblée des délégués.

Mme la Présidente remercie les délégués.

4.3. Conclusion et entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de ces modifications sera effective au 1^{er} janvier 2024. Une fois que ces modifications de statuts auront été validées par l'Assemblée des délégués, elles devront ensuite être soumises aux différents législatifs des communes membres.

S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci devra donc être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population.

5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU 13 DECEMBRE 2017 AVEC LA COMMUNE DE FRIBOURG

Mme la Présidente en fait brièvement l'historique :

- 22 septembre 1992 signature d'une convention avec la Ville ;
- Dès 2010, discussion en vue d'une planification conjointe et coordonnée des infrastructures ;
- Plusieurs renouvellements consécutifs (2012 / 2014 / 2017 / 2018)

Principales modifications apportées

- Adaptation du préambule :
- Construction du nouveau CO de Givisiez ;
- Projet d'établir une convention pour l'utilisation de la future piscine prévue sur le site des anciens abattoirs.
- Composition des frais (art. 5 let. b) et modalités de calcul des frais (art. 8)
- Modalités de paiement (art. 11)
- Facturation des écolages hors cercle (art. 12)

Avant d'ouvrir la parole, **Mme la Présidente** laisse la parole à **Mme Zapf**, rapportrice de la commission financière, qui donne lecture du rapport concernant la convention avec la ville de Fribourg :

La Commission financière a étudié sous l'angle financier le projet de convention avec la Ville de Fribourg et le message l'accompagnant. Elle prévoit favorablement à l'unanimité des membres présents les modifications présentées.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote, à la suite duquel les modifications liées au renouvellement de la Convention du 13 décembre 2017 avec la Ville de Fribourg sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

Mme la Présidente remercie les délégués.

6. ELECTION STATUTAIRE – REPRESENTANT.E DE LA COMMUNE DE GIBLOUX AU COMITE DE DIRECTION

En raison de la démission de M. Fabien Schafer, les délégués doivent élire un-e nouveau-elle représentant-e de la commune du Gibloux au sein du comité. La commune du Gibloux propose **M. Julien Gremaud, Syndic de la commune de Gibloux.**

M. Julien Gremaud est accueilli avec applaudissements des délégués au sein du Comité.

7. DIVERS

7.1. Remerciements à M. Fabien Schafer

Mme la Présidente présente ses plus vifs remerciements à M. Fabien Schafer au nom de l'Association. Elu au comité de direction en juin 2016, également membre du Bureau. Il a en outre assuré depuis la reconstitution des organes en 2021, la présidence du « GT infrastructures », « mission » notamment ponctuée depuis son entrée en fonction par une réorganisation dans le domaine de la gestion des infrastructures. Elle tient à relever que M. Schafer est une grande ressource au sein du comité de direction ; un cadeau lui est remis sous les applaudissements nourris des délégués.

M. Schafer remercie l'Association pour l'attention et tient à remercier ses collègues du comité pour l'agréable collaboration durant toutes ces années. L'Association doit relever de grands défis, avec la construction du nouveau CO à Givisiez, les rénovations à Marly et beaucoup d'autres projets à venir liés à l'augmentation démographique. Mme la Présidente n'a pas pris le bateau par calme plat, mais de mains de maître. Il ne se fait aucun souci pour les années à venir. Encore merci à tous les membres,

sans oublier les directions des écoles avec lesquelles il a toujours éprouvé beaucoup de plaisir à travailler ; il ne faut pas oublier que finalement, ce sont les élèves qui sont au centre de l'Association.

Autres divers

M. Vallat constate qu'en page 26 de la brochure du budget figure un montant de Fr. 315'000 pour du matériel informatique qui sera en partie stocké jusqu'en 2025/26 à la fin des travaux. Argumentant l'obsolescence programmée du matériel informatique, il se demande quel était l'intérêt d'acheter trois ans à l'avance ces écrans. **Mme Sansonnens** lui répond que ce matériel sera acheté en deux phases. **M. Besomi** confirme qu'il y a une erreur dans le commentaire, ces écrans ne seront pas stockés mais utilisés dans les pavillons puis installés dans les nouvelles salles de classe pour garantir une homogénéité des installations dans l'école. La parenthèse du commentaire est à supprimer.

M. Schafer tient à remercier encore tout particulièrement l'administrateur, M. Frédéric Repond, qui abat un travail colossal avec l'aide de M. Martin Rossier, ainsi que tout le personnel de l'Association et demande aux délégués de les applaudir très fort.

Mme la Présidente clôt l'assemblée à 19h13 en remerciant les délégués de leur participation et leurs souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année !

Un verre de l'amitié accompagné d'excellent fromage est proposé aux délégués.

Grangeneuve, le 14 décembre 2022

Pour le procès-verbal :
Angelika Greim